COMMUNE DU THOU

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt
Le 28 mai
Le Conseil Municipal de la Commune du Thou étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale,

Sous la présidence de M. BRUNIER Christian, Maire,

Conseillers en exercice	19
Présents	18
Votants	19

Présents : BRUNIER Christian, BALLANGER Danielle, QUINCONNEAU Didier, DESFOUGERES Christine, ROBLIN Benoît, LEGROS Catherine, LOUIS Joël, RENAUD Jean-Pierre, FENIOU Eric, DELILE Gaëtane, ROUILLON Laurent, PORTMANN Cyril, FAUCILLON Jérôme, LEJEUNE Sébastien, PINEAU Nathalie, RUESCAS Flora, MARTIN Sylvie, FENIOUX Marjorie.

Absente excusée : SALACRUCH Françoise (pouvoir à LOUIS Joël)

Secrétaire de séance : FENIOUX Marjorie.

Date de convocation : 19 mai 2020

Affichage de la convocation (art. L 2121-10 du CGCT) : 19 mai 2020

Etait présent à la réunion : Emmanuel JUCHEREAU, Secrétaire général de la commune du Thou

OBJET : Détermination du nombre de conseillers délégués.

Monsieur le maire donne lecture de l'article L. 2122-18 du Code général des collectivités territoriales qui donne la possibilité de déléguer aux conseillers municipaux des missions particulières à condition que les adjoints bénéficient de délégations.

Considérant que les cinq adjoints élus seront délégataires, il est proposé de déléguer à deux conseillers municipaux les missions suivantes :

- Bâtiment, économie d'énergie
- Aménagement de l'espace, environnement, mobilité.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Détermine à deux le nombre de conseillers municipaux délégués.

Il est précisé qu'ils seront nommés par arrêté du maire.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus
Pour copie conforme

Le Maire
Christian BRUNIER

TELETRANSMIS AU CONTROLE DE LEGALITE
Sous le N° 017 – 211704473 -- 2020 _ _ _ _ -- _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ -- _ _
Accusé de Réception Préfecture **Reçu le : _ _ / _ _ / 2020**
Affiché en mairie le : **_ _ / _ _ / 2020**